



*Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités*

## Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire  
du 23 avril 2026

Mise en ligne le 07 mai 2026

## Ordre du jour :

Général	Fixation du nombre des autres membres du Bureau	2026-033	
Général	Election des autres membres du Bureau de la communauté de communes Terre de Picardie	2026-034	
Général	Indemnités des vice-présidents	2026-035	Adopté à la majorité (54 pour , 3 contre)
Général	Délégations de pouvoir au président	2026-036	Adopté à l'unanimité
Général	Délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire	2026-037	Adopté à l'unanimité
Général	Election des membres de la commission d'appel d'offres	2026-038	Adopté à l'unanimité
Général	Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs	2026-039	

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 28 avril 2026

**Délibération n°2026-033 : Fixation du nombre des autres membres du Bureau de la communauté de communes Terre de Picardie**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents** : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés** : A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance** : A. MARECHAL

**OBJET : Fixation du nombre des autres membres du Bureau de la communauté de communes Terre de Picardie**

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L 5211-41-3 ;

Suite à l'élection des vice- présidents lors du conseil communautaire du 16 avril dernier, il y a lieu de fixer le nombre des autres membres du bureau.

**DECIDE**

De fixer le nombre des autres membres du bureau à **10**.

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 28 avril 2026

**Délibération n°2026-034 : Election des autres membres du bureau de la communauté de communes Terre de Picardie**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents** : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés** : A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance** : A. MARECHAL

**OBJET : Election des autres membres du bureau de la communauté de communes Terre de Picardie**

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**DECIDE**

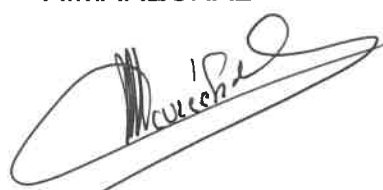
De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

- Monsieur Luc MAILLE
- Monsieur Joseph NORMAND
- Monsieur Pierre DELIGNIERES
- Madame Céline VERDY
- Monsieur Jean-Luc MAILLARD
- Monsieur Xavier PALPIED
- Monsieur Thierry QUILLET
- Monsieur Romain ADDE
- Monsieur Bertrand VIGNON
- Monsieur Jean-Noël CAZÉ

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 24 avril 2026

**Délibération n°2026-035 : Indemnités des Vice-présidents**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 54
- contre : 3 (M. CRAPPIER, F. RUBIN, A. MARECHAL)
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés :** A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance :** A. MARECHAL

## **OBJET : Indemnités des Vice-présidents**

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012

**Vu** le code général des collectivités territoriales, article L 5211-12, R.5211-4 et R5214-1

**Vu** le PV d'installation du Président du 16 avril 2026

**Vu** le PV d'installation des vice-présidents du 16 avril 2026

**Vu** les arrêtés de délégation de fonctions aux vice-présidents N°2026-230, N°2026-231 ; N°2026-232 ; N°2026-233 ; N°2026-234 ; N°2026-235 ; N°2026-236, N°2026-237 ; N°2026-238

**Considérant** que les Vice-présidents exercent effectivement les fonctions qui leur ont été déléguées

**Considérant** les barèmes en vigueur relatifs aux indemnités de fonction des Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale, en fonction de la population

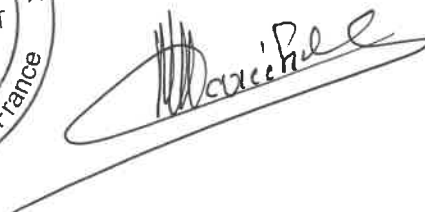
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à la majorité (pour : 54 ; contre : 3 (M. CRAPPIER, F.RUBIN, A.MARECHAL))

- **D'attribuer aux Vice-présidents une indemnité de fonction au taux maximum autorisé, soit 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**, correspondant à la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants ;
- **De préciser** que le montant mensuel brut correspondant est, à titre indicatif, de **848 euros** (valeur actuelle de l'indice) ;
- **De dire** que ces indemnités évolueront automatiquement en fonction de la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe indemnitaire globale maximale prévue par la réglementation en vigueur

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 28 avril 2026

**Délibération n°2026-036 : Délégations de pouvoir au président**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents** : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés** : A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance** : A. MARECHAL

## **OBJET : Délégations de pouvoir au président**

La séance ouverte,

L'article L 5211-10 du CGCT permet la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au président, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la collectivité et de réduire les délais liés à la prise de décision, il est proposé les délégations de pouvoir suivantes :

- Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Signer toute convention ou contrat n'ayant pas ou peu d'incidence financière.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant correspondant aux seuils de procédure adaptée dont les montants sont définis par décret ( à titre indicatif, les seuils sont actuellement de 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et de 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux). Les seuils de procédure adaptée seront actualisés par publication des décrets ministériels les révisant. Ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Signer toute convention de groupement de commande.
- Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants.
- Décider la réforme et l'aliénation des biens mobiliers d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € y compris par mise aux enchères publiques.
- Ester en justice au nom de Terre de Picardie, en se faisant aider le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif, ainsi que le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de Terre de Picardie.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts<sub>2/3</sub>

- Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Pour réaliser tout investissement prévu au budget et dans la limite du montant de l'emprunt inscrit chaque année au budget, délégation est donnée au Président pour contracter tout emprunt :

- à court, moyen ou long terme
- libellé en euros
- pouvant comporter un différé d'amortissement
- à un taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière,

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranche d'amortissement
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Il est précisé que l'art L5211-10 du CGCT stipule que les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts cessent dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

- Exercer au nom de Terre de Picardie, le droit de préemption urbain au sein des zones U et AU, hors périmètre de ZAC dont la communauté de communes est titulaire, pour les biens dont le prix de vente est strictement inférieur à 20 000 € (montant indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, toutes taxes comprises, commission comprise)

En absence du Président, les présentes délégations seront assurées par le premier vice-président.

#### DECIDE

- D'accorder ces délégations au Président et, en cas d'absence de ce dernier, au premier vice-président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 27 avril 2026

**Délibération n°2026-037 : Délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés :** A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance :** A. MARECHAL

## **OBJET : Délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire**

La séance ouverte,

L'article L5211-10 du CGCT permet la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au bureau communautaire, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire

Afin d'assurer un bon fonctionnement de la collectivité et de réduire les délais liés à la prise de décision, il est proposé les délégations de pouvoir au Bureau communautaire suivantes :

- approuver et voter les règlements intérieurs ou d'utilisation des services ou équipements après avis des commissions compétentes
- accepter les admissions en non-valeur d'un montant unitaire inférieur à 10 000 € dans la limite des crédits ouverts aux budgets
- effectuer des remises de dettes de toute nature
- fixer les tarifs de droits prévus au profit de Terre de Picardie qui n'ont pas un caractère fiscal
- autoriser l'octroi des subventions au profit de tiers en conformité avec les autorisations budgétaires, et dans le cadre d'un dispositif voté par le conseil communautaire. Le bureau autorisera le président à signer les conventions de subventions correspondantes, et tout document afférent à ce dossier.
- prendre toute décision relative aux avenants des marchés quel que soit leur objet, n'ayant pas fait l'objet d'une délégation d'attribution au président
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et les avenants dont le montant est supérieur ou égal aux seuils des procédures formalisées lorsque les crédits sont inscrits aux budgets
- prendre toute décision concernant la mise à disposition/rétrocession d'un bâtiment (bail, convention...) ou d'un terrain sur la ZAC
- autoriser les dépôts de demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire et de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De déléguer au Bureau communautaire les attributions telles que décrites ci-dessus
- Dit que lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par le Bureau communautaire, par délégation de l'organe délibérant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 28 avril 2026

**Délibération n°2026-038 : Election des membres de la commission d'appel d'offres.**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés :** A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance :** A. MARECHAL

**OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres.**

Le Conseil,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la décision à l'unanimité du Conseil communautaire, de ne pas procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT)

Après un appel à candidature, le Président annonce les listes proposées

**Liste N°1 Membres titulaires:**

Monsieur Fabrice MASSIAS  
Monsieur Luc MAILLE  
Monsieur Pierre DELIGNIERES  
Monsieur Francis LEROY  
Monsieur Didier JACOB

**Liste N°1 Membres suppléants:**

Monsieur Laurent POTIER  
Monsieur Didier POTEL  
Monsieur Thierry QUILLET  
Monsieur Jean-Noël CAZÉ  
Monsieur Dominique PRONNIER

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Décide de proclamer élus ci-dessus membres de la commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 23 avril 2026**

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 28 avril 2026

**Délibération n°2026-039 : Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 52

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 4

Titulaires absents ou excusés : 9

Votants :

- pour : 57
- contre :
- abstention

Le 23 avril deux mil vingt-six, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ETEVE, à la salle des fêtes d'Ablaincourt Pressoir.

**Titulaires présents :** D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, G. DEVAUX, D. PECHON, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, B. RICHARD, B. VIGNON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, M. MOREL, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, T. HORQUIN, V. VANNEUFVILLE, F. LELEU, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BRISSY, T. QUILLET, D. MESSIO, JL RAMECKI, G. ANCELET, C. VERDY, P. JOSSE, C. CZERYBA, F. STOWIK, E. PROOT, P. DELIGNIERES, L. MAILLE, A. MARECHAL, A. HANOCQ, D. PRONNIER, R. ADDE, B. TRIPET.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** S.DE WITASSE-THEZY à F. LEROY, O. MILOVAN à T. QUILLET, I. VILTART à F. STOWIK, A. BATTEUR à E. PROOT

**Titulaires absents ou excusés :** A. COQUART, A. BEAUVOIS, C. SOYEZ, S.DE WITASSE-THEZY, L. KUSNIERAK, C. FOURNET, O. MILOVAN, I. VILTART, A. BATTEUR

**Secrétaire de séance :** A. MARECHAL

**OBJET : Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.**

Le Conseil désigne à l'unanimité les membres suivants :

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur des Hauts de France :

**Titulaires :** Bruno ÉTÉVÉ, Thierry LINÉATTE, Georgette SCIASCIA, Robert BILLORÉ, Christophe BRISSY, Guillaume ANCELET, Laurent POTIER

**Suppléants :** Claire FOURNET, Nadège LATAPIE-COPÉ, Francis LEROY, Didier JACOB, Romain ADDE, Jean-Luc MAILLARD, Didier POTEL

- Comité de programmation du GAL Cœur des hauts de France (LEADER GAL)

**Titulaires :** Bruno ÉTÉVÉ, Georgette SCIASCIA

**Suppléants :** Thierry LINÉATTE, Baptiste TRIPET

- Comité d'attribution des aides directes aux entreprises

**Titulaires (dont le président de Terre de Picardie) :** Bruno ÉTÉVÉ, Benoît GANCE, Francis LEROY

**Suppléant :** Xavier PALPIED

- Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) :

**Titulaires :** Francis GORLIER, Guillaume ANCELET, Georgette SCIASCIA, Fabrice MASSIAS, Robert BILLORÉ

**Suppléants :** Claire FOURNET, Jean-Philippe AVENEL, Denis PÉCHON, Christophe BRISSY, Jean-Noël CAZÉ

- Somme Numérique :

**Titulaires :** Guillaume ANCELET, Baptiste TRIPET

- Aménagement et valorisation du bassin de la Somme (AMEVA) :

**Titulaires :** Claire FOURNET, Didier JACOB

- Territoire d'Energie 80 :

**Titulaire :** Thierry LINÉATTE

**Suppléant :** Raymond NIÉTO

- Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA) de Rosières en Santerre

**Titulaires :** Isabelle VILTART, Annie BATTEUR, Nadège LATAPIE-COPÉ, Fabrice MASSIAS

- Association St Jean

**Titulaires :** Nadège LATAPIE-COPÉ, Fabien RUBIN

- Centre National d'Action Sociale (CNAS)

**Titulaire :** Nadège LATAPIE-COPÉ

- Désignation des représentants du comité local des partenaires. (MOBILITE)

**Titulaire : Bruno ÉTÉVÉ**

**Suppléant : Céline VERDY**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
B.ETEVE



Le secrétaire de Séance  
A.MARECHAL

